



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 03 du 15-09-2026

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD PPF), Gérald SALLEFRANQUE

Présents : Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Daniel CHABERT, Sébastien ROCHAT.

Absent excusé : Lisa PAULEAU (CTD DAP),

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 02 du 08/09/2026.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 08/09/2026 de LARAGNE Sp : Demande de renseignement concernant la rentrée du foot U10/U11. Lu et noté ;
- Courriel du 10/09/2026 de AS DAUPHIN : Demande de renseignements concernant la rentrée du foot U10/U11. Lu et noté ;
- Courriel du 11/09/2026 de LARAGNE Sp : Absence équipe à la rentrée du Foot U10/U11 du 12/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 14/09/2026 de O CHORGES : Demande autorisation utiliser des coupelles pour le traçage du terrain U13. Lu et noté, réponse faite ;
- Courriel du 14/09/2026 de SC VINON : Modification engagement U12/U13 sous l'appellation ESVVG1, 2 et 3. Lu et noté, nécessaire sera fait ;
- Courriel du 14/09/2026 de GAP Foot 05 : Demande changement horaire rencontre U13 départemental Poule D du 19/06/2026. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 15/09/2026 de AS DAUPHIN : Demande si possibilité d'engager une 3e équipe à la rentrée du foot U8/U9. Lu et noté, réponse sera faite ;
- Courriel du 14/09/2026 de FC SISTERON : Demande report rencontre U13 Départemental Poule B du 19/9/2026 contre ASF TALLARD. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 14/09/2026 de ASF TALLARD : Accord pour report rencontre U13 Départemental Poule B du 19/9/2026 contre FC SISTERON. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 15/09/2026 de FC VOLONNE : Accord pour avancer l'horaire de la rencontre U12/U13 contre GAP Foot 05 le 19/09/2026. Lu et noté, nécessaire fait.

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

RAPPEL 1 : La commission demande aux clubs organisateurs des différents plateaux d'être très vigilant sur l'élaboration des feuilles de plateaux.

RAPPEL 2 : Concernant les forfaits et les terrains impraticables, un bénévole du District assure une astreinte en dehors des horaires d'ouverture du District des Alpes les vendredis de 17h à 20h, les samedis de 9h à 20h et les dimanches de 9h à 14h30.

Il est joignable au 0684340483 et confirmation par courriel à l'adresse suivante : astreinte@alpes.fff.fr

RAPPEL 3 : Sur les feuilles de présences concernant les catégories U7, U9 et U11, veuillez cocher les joueurs présents sur le plateau concerné.

RAPPEL 4 : En cas de forfait d'une équipe 1 ou plus les équipes 2 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 1 forfaits, les équipes 2 et 3 seront également forfait)



PÔLE TECHNIQUE

CRITERIUM U13

❖ Accession - Brassage

➤ Journée 1 du 12/09/2026

- ✓ Match n° 79393187 : US MOYENNE DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 2. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de transmettre au secrétariat du District des Alpes la feuille de match papier avant le lundi 21/09/2026 délai de rigueur.**

❖ Départemental- Brassage

➤ Poule A

◆ Journée 2 du 26/09/2026

- ✓ Match n° 79393235 : O CHORGES 1 - SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2. **La rencontre est inversée et se jouera à L'ARGENTIERE à 14h00. Accord des 2 clubs.**

◆ Journée 6 du 28/11/2026

- ✓ n° 79393252 : SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2 – LARAGNE Sp 1. **Avancé à 12h30.**

➤ Poule B

◆ Journée 1 du 19/09/2026

- ✓ Match n° 79393259 : ASF TALLARD 1 – FC SISTERON 2. **Reprogrammé le 23/09/2026 à 17h30. Accord des 2 clubs.**

➤ Poule D

◆ Journée 1 du 19/09/2026

- ✓ Match n° 79393315 : GAP Foot 05 6 – FC VOLONNE 1. **Avancé à 13h00. Accord des 2 clubs.**

U11

❖ Niveau 1

➤ Samedi 19/09/2026

◆ Niveau 1 - Nord

- ✓ Site n° 1 à Embrun : AS EMBRUN, O BRIANCON SERRE CHE, SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 1, L'ARGENTIERE Sp.
- ✓ Site n° 2 à Laragne : LARAGNE Sp, GAP Foot 05 1 ET 2, AF CHAMPSAUR VALGAU 1.

◆ Niveau 1 - Sud

- ✓ Site n° 1 à Digne : CA DIGNE 04 F 1, US VIVO 04 1, EP MANOSQUE 1, GJ BASSIN DU LARGUE.
- ✓ Site n° 2 à Sisteron : FC SISTERON 1, US MOYENNE DURANCE 1 et 2, AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1.

◆ Niveau 2 - Nord

- ✓ Site n° 1 à Chorges : O CHORGES, FC L'AVANCE, SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2.
- ✓ Site n° 2 à Saint Bonnet : AF CHAMPSAUR VALGAU 2, FC LA SAULCE, GAP Foot 05 3, US VEYNES SERRES.

◆ Niveau 2 - Sud

- ✓ Site n° 1 à Oraison : ORAISON Sp 1, AS VALENTOLE GREOUX, FC SISTERON 2, AS FORCALQUIER 1.
- ✓ Site n° 2 à Sainte Tulle : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2, CA DIGNE 04 F 2, FC VOLONNE.
- ✓ Site n° 3 : à Peyruis : US MOYENNE DURANCE 3 et 4, AS FORCALQUIER 2, SCR RIEZ.
- ✓ Site n° 4 : à Aiglun : US AIGLUN, US VIVO 04 2, ORAISON Sp 2.



PÔLE TECHNIQUE

U9

❖ Equipes engagées (nombres d'équipes)

- ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU (2), AFC SAINTE TULLE PIERREVERT (2), AS EMBRUN 1, AS FORCALQUIER (2), ASF TALLARD (1), AS DAUPHIN (3), CA DIGNE 04 F (2), EP MANOSQUE (3), FC LA SAULCE (1), GAP Foot 05 (2), LARAGNE Sp (2), O CHORGES (1), SAINT CREPIN EYGLIERS Sp (2), SCR RIEZ (1), US VEYNES SERRES (1), US AIGLUN (1), LA ROCHE SP (1), US VIVO 04 (2), USCA PEIPIN (1), ORAISON Sp (2), FC BARCELONNETTE (1), US MOYENNE DURANCE (2), AS VALENTOLE GREOUX (1), L'ARGENTIERE Sp (1), FC SISTERON (3), O BRIANCON SERRE CHE (1), FC VOLONNE (2), FC L'AVANCE (2).

Préparation des plateaux de la 1ere phase

U7

❖ Equipes engagées (nombres d'équipes)

- ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU (1), AFC SAINTE TULLE PIERREVERT (1), AS FORCALQUIER (1), AS VALENTOLE GREOUX (1), ASF TALLARD (2), CA DIGNE 04 F (2), EP MANOSQUE (3), FC LA SAULCE (1), GAP Foot 05 (2), LARAGNE Sp (2), SAINT CREPIN EYGLIERS Sp (1), SCR RIEZ (1), US AIGLUN (1), FC SISTERON (2), USCA PEIPIN (1), ORAISON Sp (2), O BRIANCON SERRE CHE (1), O CHORGES (1), FC L'AVANCE (1), US MOYENNE DURANCE (2).

Rentrée du Foot

- U8/U9 à VILLENEUVE le samedi 19/09/2026
- U6/U7 à EMBRUN le samedi 26/09/2026
- Féminines à SAINT BONNET le samedi 03/10/2026.

Prochaine réunion : Mardi 22/09/2026 en visio conférence

Présidente
Sophie CHARRUET

Secrétaire
Michel PELLETIER